



## Risque licenciement

-----  
Par Lorami

Bonjour

Voilà je travail depuis 35 ans dans une entreprise bancaire, j'ai toujours été noté de façon excellentes. Je précise que je ne suis pas cadre.

Depuis environ 18 mois 1 à 2 fois par mois j'ai, pour des raisons de profonde fatigue personnelle, effectué de faux pointage informatique me permettant une pause déjeuner un peu plus longue (1h au lieu de 30 mn pointe)

Mon entreprise vient de le remarquer

À mon retour au travail mes 2 hiérarchiques direct ont donc demandé à me voir

Que dois je faire ?

Que dois je dire ?

Ai je possibilité de me défendre ?

Merci par avance

-----  
Par kang74

Bonjour

Vous devez anticiper une sanction qui peut aller jusqu'au licenciement pour faute grave .

Vous devez garder toute communication entre vous et votre employeur ( enveloppe et AR inclus)

Si convocation à entretien( est ce l'objet de l'entretien dont vous parlez ?) allez y accompagné .

Si vous avez des problèmes personnels à faire valoir, c'est le moment de jouer la pleureuse : vous pouvez aussi proposer de rembourser les indûs de rémunération .

Après je ne vous cache pas que dans un secteur tel que la banque, l'abus de confiance est suffisamment grave pour légitimer un licenciement pour faute ...

-----  
Par Lorami

Merci pour votre réponse

Pour l'instant Ma hiérarchie m a signalé qu'il y'avait des anomalies dans mes pointages et m a dit je cite

« On en parle lundi »

Or je crains qu'il m'annonce une mise à pied puis engage le licenciement pour faute grave. Il ne s'agit donc pas de l'entretien préalable

En fait je ne pensais pas que ce serait si grave et que mon travail toujours très bien noté depuis 35 ans pouvait conduire à une sanction aussi sévère sans même ne serait ce qu'un avertissement qui me permettrait de changer cela immédiatement.

Cela me semble tellement disproportionné pour moi qui ne suis qu'une petite main non cadre

-----  
Par kang74

Vous n'auriez pas pointé de fausses informations ce ne serait pas si grave .

Mais dans le contexte, vous avez utilisé de man?uvres pour tromper votre employeur .

Man?uvre qui va faire que l'employeur doive vérifier tous vos pointages/horaire .

Man?uvre qui a fait que vous avez volé des heures de travail .

Vous comprendrez bien que dans le secteur de la banque, la probité est une qualité indispensable à tout le personnel de l'entreprise .

Et la loyauté,un devoir qui découle de votre contrat de travail .

Après est ce qu'ils auront assez d'éléments pour un licenciement pour faute grave, je ne sais pas : il y a vos pointages, mais il peut y avoir d'autres éléments ( témoignages,caméra etc)

Mais une ancienneté sans tâche n'empêche pas de licencier pour faute grave : il faut juste que ce soit bien ficelé car le risque est plus grand pour l'employeur si la faute n'est pas reconnue dans le cadre d'une contestation niveau indemnités .

Ce pourquoi je vous invite à anticiper, au cas ou .  
Et à vous montrer irréprochable .